

Emmanuelle Petit

SE SOUVENIR EN MONTAGNE

Guides, pierres et places dans les Alpes

Presses universitaires de Grenoble



Variation 1. La légitimité des emplacements du souvenir discutée

« Pour se souvenir, le fond de notre cœur ne suffit-il pas? Si l'on doit apposer une inscription, faisons-le dans un endroit prévu à cet effet. » Cette question, comme la réponse apportée en 2003 par Fleury Gelay, militant engagé au sein de l'association de protection de la montagne Mountain Wilderness, interpelle notre propos en mettant en doute le rôle de ces nombreux artefacts identifiés et l'emplacement qu'ils occupent. Au fond, a-t-on vraiment besoin de ces artefacts pour se souvenir? Et puis, sont-ils au bon endroit? Quel est-il véritablement ce bon endroit? Et qui est en capacité de le déterminer? Comment trancher dans le dédale des emplacements qu'occupe l'ensemble de ces artefacts pris dans leur diversité, tant ils varient dans leur nature même? Certains sont publics quand d'autres sont privés, certains sont centraux quand d'autres sont périphériques, certains sont en pleine nature quand d'autres sont en pleine ville, etc.

Cette question des emplacements s'est révélée particulièrement structurante des récits produits par les guides de haute montagne de la Compagnie de Chamonix, alors qu'ils étaient amenés à évoquer les différents types d'artefacts (les stèles dans les cimetières, les plaques en montagne, les monuments

sur les places publiques, etc.). À travers leurs propos, cette première variation autour des artefacts du souvenir dessine un ordonnancement des places dédiées à la mise en visibilité du souvenir dans le monde chamoniard, en faisant surgir les critères de légitimité qui gèrent le « où peut-on se souvenir? », mais aussi le « qui, et/ou de quoi peut-on se souvenir? ». La « place » est définie comme la résultante d'une action. Elle consiste à occuper ou à faire occuper un emplacement pour tenir une position ou rappeler la position tenue par un ou des acteurs dans la société. Cette définition s'appuie sur les travaux de Michel Lussault selon qui les places « ne sont pas de simples localisations topographiques, des coordonnées dans une étendue, mais des positions spatiales. C'est-à-dire un ensemble de relations entre un placement de l'individu dans un champ social (qui contribue à définir ce qui lui est autorisé ou non en matières d'action) et les emplacements qu'il est susceptible d'occuper dans l'espace matériel » (Lussault, 2007, p. 32). Il s'agit donc ici de traiter, à travers la question de la mise en visibilité des souvenirs, du monde chamoniard tel qu'il se dit et tel qu'il fait sens pour ceux qui l'énoncent. Mais aussi de montrer à quel point des normes règlent la reconnaissance symbolique de ces emplacements, c'est-à-dire la désignation d'une place. Ces normes sont construites à force d'habitudes, de souvenirs, de pratiques réellement vécues et/ou incorporées à partir de certitudes quant à leur authenticité.

LA PLACE ORDINAIRE DU COMMUN DES MORTELS : LE CIMETIÈRE

L'existence des plaques commémoratives placées en montagne en référence à un accident fatal déclenche des discours qui réordonnent les places que peut tenir chacun des différents types de souvenirs en lien avec les morts et, par extension, celles des morts et des vivants. C'est donc en creux, à partir du plus petit artefact, à la visibilité restreinte au cercle des alpinistes, que le cimetière est désigné par les guides de la Compagnie de Chamonix comme la place ordinaire du commun des mortels, celle où *a priori* tout souvenir peut être rendu visible et bien circonscrit. L'ensemble des justifications montre que ce n'est pas l'objet « plaque » en tant que tel qui pose question, mais bien l'emplacement qu'il occupe.

Les plaques commémoratives en montagne : d'une profusion imaginée à l'interdiction

Difficiles d'accès, à la fois par l'emplacement qu'elles occupent en haute montagne et par le caractère souvent spontané de leur installation, les plaques commémoratives ont jusqu'alors tenu une toute petite place dans notre propos. Simple randonneuse, je ne pouvais accéder directement à celles situées sur des voies d'ascension engagée. Parcourir ces voies n'aurait eu au fond que peu de sens. En revanche, le recours au récit s'imposait pour tenter de rééquilibrer mon savoir. J'ai donc systématiquement amené les guides à évoquer cette pratique commémorative, pour pouvoir cerner un peu plus l'ampleur et les temporalités de cette manière de faire informelle. Et bon nombre s'y sont prêtés avec verve. Ces plaques inaccessibles, invisibles, sont alors devenues d'efficaces embrayeurs de discours, ouvrant sur un véritable ordonnancement des mises en visibilité du souvenir et sur l'importance de la question de l'emplacement.

Certains secteurs des Alpes, plutôt vastes, comme les Dolomites en Italie et les Alpes valaisannes en Suisse, reviennent de manière récurrente dans les récits. D'autres semblent plus circonscrits sans pour autant que les lieux évoqués soient plus précis. Le versant du massif du Mont-Blanc et le Grand Paradis côté italien, l'arête du Goûter, itinéraire le plus fréquenté pour atteindre le sommet du mont Blanc côté français, sont identifiés comme des secteurs où les plaques commémoratives sont en nombre. En trop grand nombre!

«Y'a certaines ascensions, on les appelle quasiment des chemins de croix, surtout sur les versants italiens. Oui, ils posent beaucoup plus de plaques, de croix là où il y'a eu des décès ou des choses comme ça. Bon, ça c'est une chose, moi je trouve ça plutôt lugubre. [...] On sait qu'y a des morts en montagne, faut pas se voiler la face, mais bon c'est pas quelque chose qui m'émeut particulièrement. C'est vrai que j'trouve ça plutôt lugubre de se retrouver devant... même si on le sait, nous on le sait, hein, on sait que dans le massif du Mont-Blanc y'a à peu près une cinquantaine de morts par an. Heureusement que tout le monde ne va pas mettre une petite plaque où il est mort, c'est en montagne, ça c'est passé en montagne, bon ben voilà.»

La profusion de ces artefacts dans un espace relativement circonscrit interpelle les guides et pose problème à bon nombre d'entre eux. Leur potentielle multiplication est aussi mise en cause, puisqu'il s'agit de voies trop fréquentées, donc particulièrement sujettes à l'augmentation des accidents.

À cela s'ajoute l'image négative que ces artefacts transmettent de la pratique de la montagne. « Je pense à la voie normale de l'Aiguille du Goûter, c'est... Si tout le monde mettait une plaque pour tous les accidents qu'y avaient eus, y en aurait tout le long. C'est pas l'image que je souhaite voir en montagne. »

Pourtant, deux des plus anciens guides rencontrés nient leur existence même, contrecarrant ainsi cette idée de profusion. Il n'y aurait pas de plaques dans les montagnes chamoniardes commémorant des morts en montagne. « Non, on le fait au cimetière ici. Et si tous les morts en montagne ne sont pas enterrés ici, beaucoup de familles vont mettre une plaque dans le cimetière. Oui, ça dépend de la famille. En tout cas, on les met pas en montagne. Non pas là-haut. Non, non, pas du tout! » Le second, après avoir été très catégorique, se reprend et évoque lui encore la fameuse voie du Goûter. « Ah non, chez nous, y'en a pas. Par contre en Suisse, y'en a plein. Moi j'aime pas ça, j'trouve ça morbide [long silence]. Ici y'en a juste au... vers le Goûter. » Ces deux guides, de plus de 80 ans, font pourtant partie de la génération qui a participé à leur interdiction officielle dans la commune, comme l'explique cet autre ancien, le seul à en relater le souvenir.

« On y avait interdit, sinon y en aurait partout aujourd'hui. Il faudrait se recueillir à tous les coins. Y'a autre chose à faire en montagne. »

En effet, selon Gilbert Gardes, jusqu'à la première moitié du xx^e siècle, cette pratique était courante et même ancienne (1996, p. 84), comme le corrobore d'ailleurs la dizaine de plaques identifiées dans les montagnes chamoniardes. Même si leur installation n'a pu être précisément datée, huit plaques se rapportent à des événements situés entre 1925 et 1946. Mais l'augmentation du nombre de morts en montagne, allant de pair avec l'augmentation de la pratique de l'alpinisme dans la vallée, a conduit la municipalité de Chamonix, de concert avec les guides de la Compagnie de cette génération, à proscrire cette pratique, vraisemblablement à la fin des années 1950. Si cette décision n'a pas été formellement consignée dans les archives municipales, c'est à cette époque que commencent à être conservées les lettres des familles souhaitant installer une plaque commémorative en montagne et le refus systématique du maire.

Certains guides ont donc gommé de leur mémoire l'existence de ces artefacts, qu'ils estiment déplacés. Cet oubli illustre la différence entre l'histoire – souvent difficilement atteignable –, qui relaterait l'enchaînement réel des événements ayant conduit à l'interdiction de cette pratique, et la mémoire, construite, reconstruite et transcrite ou transmise par les récits. Une certaine

forme d'amnésie se constitue. Car oublier l'existence de la présence de ces artefacts dans les montagnes chamoniardes, tout en les circonscrivant ailleurs – en Suisse, en Italie – permet d'écarter cette délicate décision d'interdiction sur le territoire communal. Un autre guide suggère d'ailleurs l'intervention d'autres protagonistes dans cette décision, en évoquant les clubs alpins.

« À la Noire de Peuteret, sommet au-dessus de la vallée d'Aoste, y'avait pas mal d'accidents, un peu comme les Grandes Jorasses, les Drus, le Grépon. Y en avait pas mal, y en a toujours. Les clubs alpins de ces pays voulaient éviter ça, ça fait trop funéraire. »

Aucun document n'a permis de vérifier cette version des faits. Cette mesure n'est d'ailleurs pas du tout étendue à l'ensemble des communes de montagne, ni en France, ni sur l'ensemble des pays du massif du Mont-Blanc. En Italie notamment, la matérialisation des souvenirs reste, de façon générale, souvent bien plus ostensible qu'en France. Et, dans la plupart des communes de montagne, la question ne se pose que de manière exceptionnelle. En France, la législation encadrant la mise en place de ce type d'artefacts n'est pas très précise, en montagne comme ailleurs. Les marqueurs commémoratifs installés sur le bord des routes pour témoigner d'accidents de la circulation en bénéficient d'ailleurs, puisqu'ils sont toujours tolérés et font même l'objet, pour certains, de soins (Nicolas, 2006). Selon les gestionnaires de la mairie de Bessans, les communes de Haute-Maurienne permettent toujours ce type d'installation en montagne qui ne pose pas problème, puisque rarissime. Alors que, dans la Haute-Vallée de l'Arve, l'idée que l'on « grimperait de plaques en plaques » est maintes fois reprise par les guides, comme une sorte de rengaine validant la nécessité de l'interdiction.

Aujourd'hui à Chamonix, les demandes d'installation de ces plaques sont encore fréquentes comme le relate le responsable du service culturel de la commune dans un article d'un journal local de l'automne 2008. « Nous recevons très souvent des demandes – surtout des Italiens, Allemands, Autrichiens – pour apposer des plaques sur le lieu même des accidents. Mais nous refusons. » Comprenant et respectant la nécessité de la commémoration pour les familles en deuil, « le seul endroit où nous autorisons ces appliques du souvenir, c'est dans l'enceinte du cimetière », sur les deux murs enserrant l'entrée du cimetière, officiellement dédiés à cet usage. Début 2016, cinquante-trois plaques y sont installées (*voir illustrations 12, p. 40 et 31, p. 111*).

D'autres enfin, plus pragmatiques, voulant légitimer l'interdiction, analysent de façon comptable les répercussions d'une autorisation de cette pratique

si elle était permise et systématique : « Il faut être contre *a priori* ce genre, dans la mesure où autrement la montagne... ça serait un immense cimetière. À quarante morts par an dans le massif du Mont-Blanc, ça fait 400 plaques tous les dix ans... 4 000 tous les siècles ! » Les données chiffrées font office d'argument indiscutable, prouvant la nécessité d'une telle mesure. Et pourtant, ces données sont loin d'être stabilisées, pas plus celle du nombre de plaques commémoratives existantes que celle du nombre de morts en montagne. À l'instar des médias qui instrumentalisent facilement le nombre de morts en montagne, avec la publication d'approximations difficilement vérifiables⁸, les guides utilisent en réalité ce même argument du « vraiment trop de morts ». Pourtant ils n'aiment guère le véhiculer et tentent bien souvent de l'opposer au nombre de noyades et de naufrages en mer⁹. Quant à ces plaques bien trop nombreuses, lorsqu'il s'agit de les dénombrer et de les situer, les choses se compliquent : « C'est dur, même en y réfléchissant. » Le Goûter revient comme un leitmotiv, un itinéraire qu'ils fréquentent régulièrement pour accompagner leurs clients au sommet du mont Blanc. Ces plaques indésirables sont au fond des objets génériques. Seul un guide s'y est risqué, après coup, en procédant à un décompte et à une identification plus ou moins précise de dix plaques pour le massif du Mont-Blanc. Quatre d'entre elles se situent au Goûter et il ne connaît pas vraiment leur histoire. Alors que les six autres évoquent des souvenirs très précis qui seront détaillés plus loin. Ce décompte, qui ne peut en rien être considéré comme un état des lieux exhaustif et actualisé de cette pratique commémorative, aujourd'hui souvent informelle puisqu'interdite, laisse juste entrevoir que le phénomène n'a peut-être pas l'ampleur suggérée par certains récits. Ces difficultés d'identification et de dénombrement qu'éprouvent les guides

-
8. Le chiffre d'une centaine de morts chaque été est régulièrement avancé, tantôt pour le massif du Mont-Blanc transfrontalier (*Journal du Dimanche* du 31 août 2008), tantôt pour l'ensemble des montagnes françaises (*Libération* du 5 septembre 2008). Ces données, le plus souvent approximatives, sont difficilement vérifiables. Car les morts en montagne sont répertoriées dans les accidents de la vie courante par le CépiDc (Centre d'épidémiologie des causes médicales de décès de l'Inserm) ou publiées par les préfectures qui compilent chacune à leur façon les données produites par les services de secours (PGHM et SDIS pour la Haute-Savoie). En 2014, un collectif de chercheurs dirigé par le sociologue Bastien Soulé a produit un état des lieux sur *L'accidentologie des sports de montagne* (2014) qui clarifie la situation : le massif du Mont-Blanc côté français concentre plus de 30% des décès liés à la pratique d'un sport de montagne en France, avec une moyenne de 26 morts par an pour la période 2003-2012.
9. La mort en mer est aussi difficile à quantifier que la mort en montagne. Les statistiques disponibles sont présentées de façon tellement parcellaire et découpée qu'il est difficile de les agglomérer pour en proposer une synthèse. En France, il existe des statistiques compulsant le nombre de noyades accidentelles en bord de mer : 187 décès pour l'été 2009 selon l'INVS (Institut de veille sanitaire). Mais cela ne résume pas l'ensemble des morts en mer auxquels il faudrait inclure aussi le nombre de naufragés.

tendent un peu à contrer l'argument qu'ils opposent d'une interdiction légitimée par leur trop grand nombre, de même que la négation de leur existence par les anciens. Il s'agirait plutôt d'une interdiction préventive, au vu du développement (qu'il faudrait là aussi confirmer!) de la pratique dans les autres pays frontaliers de Chamonix, la Suisse et l'Italie. D'ailleurs, un guide le reconnaît en disant : « Tant que ça n'est pas excessif, ça ne pose en réalité pas vraiment problème. »

L'illégalité officielle de cette pratique commémorative, mise en avant explicitement par quelques guides de la Compagnie, constitue le premier critère de justification de l'illégitimité des emplacements qu'occupent les artefacts. Un point de vue qui se présente comme celui de la Compagnie dans son ensemble : « Elles ne devraient pas y être. [...] Y'a pas à le matérialiser ça ! Ça fait partie un peu de ce que ressent une compagnie de guides. » D'autres critères viennent renforcer cette position partagée par une bonne moitié de guides rencontrés, qui l'expriment diversement. Certains sans détour, d'autres avec nuances, marqués par des expériences de proches ou d'histoires véhiculées au sujet des poseurs de plaques, qui les ont amenés à réfléchir et à parfois infléchir leur position.

Seule une petite part n'émet pas de jugement négatif, mais ne s'imagine pas non plus un jour effectuer de sa propre initiative ce geste commémoratif. Pour ces derniers, ces artefacts jouent vis-à-vis du danger le rôle de piqûre de rappel. « Ça rappelle simplement que, enfin, il ne faut pas banaliser ce qu'on fait ou la montagne tout simplement. [...] Ça me rappelle simplement le danger qui est lié à l'activité de la haute montagne, quoi. »

Circonscrire la commémoration des morts, une nécessité

Si bien peu adhèrent à cette conception du rôle préventif des plaques commémoratives sur les lieux de décès, nombreux sont ceux qui en revanche acceptent leur présence au sein du cimetière. Le souvenir des morts ne doit pas être matérialisé en montagne ; le cimetière est fait pour cela, à la fois pour recevoir les corps, mais aussi pour exposer leur souvenir à l'ensemble de la collectivité.

« Y en a beaucoup, enfin, les technocrates parisiens, pourraient dire que ça serait une forme de sensibilisation à la sécurité. Oh, ils vont vite abandonner sur les routes, si on mettait chaque fois où y'a un accident une plaque. [...] On a besoin, un, d'être au cimetière et, deux, on a besoin des cimetières pour faire le deuil. »

C'est d'ailleurs aussi ce qu'exprimait de façon abrupte l'un des aînés de la Compagnie : « Non, on le fait au cimetière ici. [...] C'est pas un cimetière en haut ! » Et même parmi les guides que la présence de ces plaques ne semble pas incommoder, le cimetière s'impose encore, comme une évidence : « Pourquoi installer une plaque commémorative en montagne en plus de l'enterrement quoi ? C'est une bonne question ! J'y sèche ! » À ce moment de l'interaction, aucune pensée pour les corps des morts en montagne qui restent enfouis dans une crevasse pendant de longues années. Les familles qui ne peuvent enterrer leurs défunts n'auraient-elles donc aussi aucun moyen de rendre visible l'absence ? Bien sûr, toutes les plaques commémoratives ne remémorent pas systématiquement de telles morts.

« Ça dépare le paysage ces plaques ! La montagne, c'est pas un cimetière ! ». « Ça fait trop funéraire. » Ces propos montrent à quel point les espaces sont catégorisés par des références, soit à la morale (le bien, le mal), soit au sensible (le beau, le laid ; le gai, le triste). Les usages de chacun sont codifiés. La commémoration des morts n'a rien à faire en montagne et, de surcroît, ne peut se dérouler n'importe où. L'évidence du cimetière à Chamonix remet en question la démultiplication des espaces dédiés au souvenir à laquelle on assiste aujourd'hui, de manière bien plus large, dans l'ensemble de la société occidentale. L'évolution des pratiques funéraires, qui a conduit à une diversification des emplacements destinés au repos des défunts (dans le cimetière – tombe, columbarium, caverne, jardin du souvenir –, dans une urne à la maison, et même en pleine nature avec la dispersion des cendres), n'est donc pas accompagnée pour les guides par la légitimation de son corollaire : la diversification des emplacements dédiés au souvenir des morts. Ces deux formes de diversification ne sont d'ailleurs pas sans poser problème. Pour la première, la loi du 10 décembre 2008 a finalement encadré les pratiques d'inhumation, ramenant le plus possible la conservation des restes au cimetière¹⁰. Cette loi conduit selon ses détracteurs

10. Cette loi conduit à un encadrement du devenir des cendres, afin de parer à la privatisation du souvenir des morts. Les familles ne peuvent plus conserver les cendres au sein de leur espace privé, ni les séparer entre plusieurs membres de la fratrie. Au regard de l'article, elles doivent être soit dispersées dans le jardin du souvenir d'un cimetière ou en pleine nature après déclaration auprès de la commune de décès du défunt, soit conservées dans une urne déposée obligatoirement dans un cimetière ou un site cinéraire. L'urne ne peut donc plus être emportée et conservée à domicile (article L. 2223-18-2 du CGCT). La conservation des restes est donc en partie ramenée au sein des cimetières ou de l'espace public au sens large. Et, quand il y a dispersion, une trace de la destination du défunt est conservée avec la création d'un registre conservant l'identité du défunt et le lieu de dispersion de ses restes. Au final, « le propre de cette loi est d'uniformiser les pratiques en reposant sur une culture univoque du rapport à la mort, celle d'un souvenir localisé impliquant une traçabilité des corps et le dépôt de ceux-ci » (Clavandier, 2008, p. 120).

à une restriction des libertés individuelles. Pour la seconde, les communes conservent leur pleine autonomie en la matière et ne gèrent pas toutes de la même façon la question du souvenir, puisque certaines, dont Bessans, autorisent l'installation de plaques en montagne.

À Chamonix, les mises en scène qui rendent visible le souvenir des défunts sont donc assignées à un seul et unique emplacement : le cimetière, quelle que soit sa formalisation. L'idée de la mort doit rester confinée en un endroit, bien circonscrit et qui lui est spécifiquement dédié « parce que la montagne, c'est... c'est avant tout le plaisir, c'est pas trouver... c'est pas une marche funèbre quoi ». « La montagne, c'est un espace de vie. » Et c'est cette image que les guides souhaitent voir et faire partager de la haute montagne. Cette idée de circonscription spatiale de la mort recourt à la traditionnelle partition des espaces de vie et de mort, comme c'est le cas depuis la fin du XIX^e siècle et l'avènement définitif de l'hygiénisme (Lassère, 1997). Les comparaisons avec les installations du bord des routes relèvent de ce même registre. En faisant appel à cet exemple expérimenté par tout un chacun, les guides cherchent surtout à convaincre de la nécessité de la circonscription spatiale de la mort. La confrontation avec la mort au quotidien est insupportable. L'éloigner s'impose. Restreindre spatialement la mise en visibilité du souvenir des défunts apparaît être l'un des moyens de lutter contre un possible envahissement de la mort auquel ils sont confrontés de manière récurrente au cours de leur vie professionnelle.

Cette conception se trouve aussi diffusée par une revue d'une association engagée dans la protection de la montagne. Dans sa rubrique « Paroles », *Mountain Wilderness*¹¹ (n° 57, été 2003) s'interroge sur la présence de plaques commémoratives qui évoquent en montagne le lieu de dispersion des cendres. Les positions développées sont particulièrement tranchées. Elles corroborent cette codification des différentes catégories spatiales et des différents types d'usage de l'espace décelée dans les propos des guides.

« L'apposition d'un tel mémorial contribue à une altération de cet espace symbolique [la *mountain wilderness*]. D'une part, il devient espace consacré à la mémoire d'untel, à la douleur de ses proches. Ce n'est plus un espace commun, anonyme, mais personnel, rendu privé. D'autre part, il est dès lors porteur d'une sacralité qui n'est plus celle de la *wilderness*, mais celle,

11. Cette revue a été créée par l'association du même nom. Il s'agit d'une structure internationale, impulsée en 1987, par des alpinistes qui s'intéressent à la sauvegarde de la montagne. C'est seulement en 2007 qu'elle est déclarée d'utilité publique en France.

funéraire, de la mort. Il y a donc profanation réciproque de deux espaces. [...] Je pense que la montagne doit à tout prix rester un espace à vivre, un espace de vie. » (Bonnet, 2003, p. 25).

Selon cette adhérente de *Mountain Wilderness*, la séparation des espaces de vie et des espaces de mort est indispensable. La montagne ne peut porter les stigmates de la présence humaine. Le souvenir intime, rendu visible, n'a pas sa place dans cet espace idéal que serait la *wilderness*. Dans le numéro suivant (n° 58, automne 2003), deux témoignages sont publiés. Et, s'ils élargissent le questionnement à l'ensemble des inscriptions que l'on peut trouver en montagne, ils viennent surtout largement confirmer cette opposition entre des catégories d'espace qui sont considérées comme exclusives. « Pour se souvenir, le fond de notre cœur ne suffit-il pas ? Si l'on doit apposer une inscription, faisons-le dans un endroit prévu à cet effet. » (Gelay, 2003, p. 26). Et cet « endroit » se résume une fois de plus au cimetière, que l'on devine à travers la proposition du témoin d'aller graver une inscription sur la tombe familiale. Encore faut-il en avoir une ! L'argumentaire repose sur une évidence, justification forcément indiscutable. Il s'agit d'un procédé rhétorique pour convaincre de la validité de l'analyse portée. Mais il est en réalité impossible d'engager un réel débat puisque les positions sont univoques, aussi bien au sein du collectif des guides que des points de vue développés dans *Mountain Wilderness*. Le témoignage direct de « poseurs de plaques » manque pour cerner si leur conception des espaces en jeu diffère réellement et pourquoi.

D'autres types d'inscriptions humaines sont présents en montagne et bousculent quelque peu cette réflexion sur la montagne vierge. Dans le massif du Mont-Blanc, entre la fin du XIX^e et le début du XX^e siècle, plusieurs croix ou statues de la Vierge ont été installées sur les sommets par les ascendants de certains des guides actuels de la Compagnie, afin de garantir leur protection. Pour bon nombre d'entre eux, ces artefacts ont aujourd'hui leur place, là, « par respect pour les anciens, parce qu'ils les ont montés à dos d'homme et qu'ils y croyaient ». L'aspect religieux est bien souvent effacé par la dimension historique qui s'est construite au fil du temps. « Ça fait partie de l'histoire de la Compagnie. » Et cet ancrage temporel est même renforcé par un ancrage spatial. Les Vierges, les croix n'occupent plus un emplacement ; elles font corps avec : « Elles font partie intégrante maintenant de la montagne, donc si on les enlevait aujourd'hui, ça nous gênerait. Elles font partie du site. » Seuls quelques-uns s'interrogent, sans vraiment trancher entre une conception idéale d'une montagne vierge et une montagne marquée par des traditions,

dont les Vierges seraient constitutives. Finalement, ce qui pose problème, c'est bien plus la question de la mise en visibilité de la mort en montagne, de son souvenir, que la question plus générale de la trace de la culture, par le marquage laissé ici ou là, d'un passage en montagne. D'ailleurs plusieurs guides résumant l'intérêt des Vierges à leur utilité matérielle – un point d'ancrage fort efficace pour la corde de rappel permettant d'assurer la descente – et symbolique – elles conservent la trace de leur passage, là!

« À la tour ronde, il y a une Vierge. Sous la Vierge de la Tour Ronde, ça fait un pilier, en métal soudé. Dessous y'a un genre de cloche, on la dévisse d'un quart de tour, enfin, comme une baïonnette et puis dedans on peut inscrire son nom. Mon nom a été inscrit plusieurs fois dessus, c'est comme ça, c'est pas histoire de dire j'vais faire une prière devant. Non, j'ai inscrit mon nom, mes clients ont inscrit leur nom. À la Dent du Géant, c'est pareil. »

L'emplacement qu'occupent les plaques commémoratives en montagne n'est donc pas reconnu par les guides de haute montagne comme une place possible de mise en visibilité du souvenir. Seul le cimetière est habilité à tenir ce rôle. Il fait évidence. Son existence constitue le second critère de justification venant appuyer l'illégitimité du souvenir des morts à être rendus visibles en montagne.

Des corps déplacés en montagne

D'autres temps du récit permettent, à travers la question des corps, de saisir un peu mieux la place que les guides concèdent aux morts en montagne et d'aborder de manière plus générale l'idée du mourir en montagne. Ce sujet est à nouveau intervenu au cours d'échanges sur la gestion quotidienne du risque dans ce métier ou, en toute fin de rencontre, sur l'idée de « belle mort ». L'assignation restrictive des souvenirs au cimetière prend alors un autre éclairage.

Un jour ou l'autre, lors d'une course, tous les alpinistes peuvent être confrontés, de manière inopinée, à la découverte d'un corps ou des restes d'un disparu rendus par les glaciers des années après l'accident fatal. La mort s'invite alors de façon extrêmement brutale, plus seulement sous la forme d'un artifice symbolique. Elle vient perturber le cloisonnement symbolique construit par les guides des espaces dédiés aux morts, à leur souvenir, et ceux dédiés à la vie. Ces découvertes se déroulent plus fréquemment en Himalaya, où les corps sont rarement redescendus compte tenu de la difficulté à mener les opérations de secours, que dans la pratique quotidienne des guides

de Chamonix dans le massif alentour. Malgré tout, là aussi, des corps ne sont pas retrouvés ou n'ont pu être extraits d'une crevasse par les secouristes¹².

Peu ont évoqué cette difficile confrontation avec les corps, à l'instar de ce guide qui le fait dans un premier temps de manière détournée, comme pour justifier une pratique prudente, ultra-sécuritaire de la montagne, qui aux yeux de certains clients manque d'engagement.

«J'ai un collègue qui avait dit à un client... parce que toute la journée il lui disait, il le freinait, quoi. Le gars, il était plein d'énergie. [...] Il sentait bien que l'autre, ça l'agaçait. Il lui a dit: "J'comprends très bien qu'on doit être agaçant avec nos certitudes, quoi. Le problème, c'est qu'on en a vu des gens dans les crevasses, nous." Les gens, ils n'en ont jamais vu. Quand on leur parle de crevasse, les gens ils se marrent, mais bon, nous on en a vu vingt mètres plus bas, tout cassés, donc bon, donc on sait ce que c'est. C'est pas beau.»

Et ce même guide de poursuivre sur l'importance de la présence du corps pour que les familles entament leur deuil. Et de souligner aussi la difficulté qu'il éprouve avec ses collègues à l'approche d'une crevasse marquée par la présence d'un des leurs.

«Si on meurt en montagne, quelle que soit la façon, quand on est mort, on est mort. Mais, après, c'est plutôt pour les proches quoi. Bon, on sait par expérience, y'a pas de mort douce. Mais ça passera mieux si y'a un corps. On a eu le cas d'un guide qui s'est tué en vallée Blanche et qui est resté dans une crevasse pendant pratiquement 6-7 mois parce qu'on n'a pas pu le ressortir et il est ressorti plusieurs mois après quoi. Pour la famille, c'est clair que quand le corps du guide est ressorti, enfin a pu être récupéré et qu'il y a eu une sépulture avec un... ça été un soulagement énorme. Et même pour nous, parce que c'était dans la vallée Blanche. Chaque fois qu'on passait, on savait que le gars il était encore par-là, et c'est vrai que c'est jamais bien... C'est assez traumatisant. Les gens sont abîmés quand même parce que le glacier avance, ça broie, mais enfin bon, il a été retrouvé en bonne condition.»

Le mort est là, il occupe un emplacement en montagne, mais n'y a pas sa place. Car ce que renvoie la présence de son corps ne correspond pas à ce qu'attendent les guides de la montagne. Elle ne peut jouer le rôle de véritable sépulture. Il ne s'agit donc pas seulement d'une lutte pour

12. «Depuis la création du GSHM, on compte plus de 150 disparitions dans le massif du Mont-Blanc. Le plus souvent, il s'agit d'accidents réels. Depuis 1958, une cinquantaine de corps ont été retrouvés, rendus par les glaciers.» (Agresti, 2006, p. 262). Par accidents réels, l'auteur veut signifier que, dans quelques rares cas, il s'agit de disparitions volontaires maquillées ou de suicides.

la place des souvenirs, mais aussi d'une lutte pour l'ordonnement des corps vivants et morts. Un ordonnancement nécessaire pour rentrer dans le temps de la commémoration.

L'idéal que représenterait le mourir en montagne pour le guide de haute montagne est d'ailleurs mis à mal par bon nombre d'entre eux. « Un alpiniste célèbre, c'est facile à faire, mais un vieux guide, c'est plus dur. Oui, je pense que la plus belle mort, c'est de faire un vieux guide (il rit)... Dans mon lit, le plus tard possible! » « C'est cette prégnance de la mort dans notre activité qui fait qu'on nous la sert à l'avance, mais c'est un mythe. Personne ne souhaite finir en montagne. » Ce mythe s'est en fait construit autour de l'histoire de cas exceptionnels. Un guide dresse le scénario de deux histoires qui se déroulent à 80 ans d'intervalle. La première est même relatée dans plusieurs ouvrages sur l'histoire de l'alpinisme (Truffer, 1998, p. 15).

« Y'a deux morts légendaires. L'une, c'est celle de Jean-Antoine Carrel (1829-1890), guide de Cervinia, grande figure, très très grand guide, qui s'est trouvé pris par une tempête sur le Cervin, qui pendant deux jours a lutté dans cette tempête pour sauver ses clients et lui-même, qui est descendu toute la partie difficile du Cervin jusqu'aux alpages. Et, à l'endroit précis où il n'y a plus besoin ni de cordes, ni d'assurance, où y'a plus qu'un chemin à suivre, il est mort là. [...]. Lui, il a une plaque. [...]. Et puis d'une façon plus, comment dire, plus modeste, moins cérémonieuse, mais tout aussi magnifique, y'a eu la mort de Fernand Belin (1905-1970), c'est un vieux guide de Chamonix, personnage à la fois controversé, mais tellement original que tout le monde y était sensible qui a amené des clients un jour, une "collective" du bureau des guides au refuge du Couvercle. [...]. Pour y monter, y'a une partie qu'on appelle les Egralets. Ce sont des dalles rabotées par le glacier, presque verticales, où y'a des échelles métalliques, des poignées, des marches sur 150 m à peu près, et après, ça redevient de la moraine un peu plus accessible avec un chemin qui serpente jusqu'au refuge. C'est-à-dire qu'y a plus aucun risque, quoi. Donc il a fait monter ses clients, et y'avait quelqu'un, je crois que c'est une dame, qui était un peu inquiète par le vide, il l'a encordée. Tout quoi. Ils sont arrivés au sommet, et il leur a dit: "Bon ben, allez au refuge, j'bois un coup, j'me repose", il a plié la corde et on l'a retrouvé mort assis sur son sac, là. »

Le mythe du guide mort en montagne prend corps avec ces récits de crises cardiaques. Le premier offre la version originelle: une vie et un engagement exemplaires dans le métier, qui se clôture par une mort tout autant exemplaire, « une mort sans souffrance, instantanée, sans la tragédie de l'accident ». Le second est une réplique moins parfaite, mais qui en fonde

la portée prétendument mythique, c'est-à-dire universelle, puisque l'histoire se renouvelle, au cours « d'une journée magnifique dans un des endroits les plus beaux qu'on puisse imaginer. [...] Rajouté qu'ils n'étaient plus très jeunes, on peut dire que c'est un magistral point final. » Et un autre de poursuivre, « la plupart vous disent qu'ils veulent mourir en montagne, mais d'une manière non violente. Alors mourir dans son lit en montagne aussi tant qu'on y est ! [...] C'est un peu hypocrite de dire "moi mon rêve c'est de mourir en montagne". » Déconstruit par la plupart des guides, l'idéal d'une mort instantanée en montagne est souvent accompagné par une conception très classique de l'inhumation :

« La plus belle sépulture pour un guide, c'est sans doute dans un trou dans son village [long silence]. Ce qu'il mérite, c'est de s'intégrer parfaitement dans une continuité sociale, familiale, affective. Maintenant, bien évidemment, le trou n'est pas aussi sinistre selon qu'on y descend à 72 ans ou à 27. »

Moins du quart des guides rencontrés penche en effet pour la crémation, une proportion bien plus faible que la moyenne nationale des années 2000, dont une petite moitié y était – dans les intentions au moins – plutôt favorable¹³. L'un d'entre eux souhaite que ses cendres soient répandues dans une crevasse, un autre qu'elles soient dispersées dans la vallée Blanche. Et les deux derniers désirent qu'elles soient déposées dans le caveau familial pour assurer la continuité de la lignée ! Pour la plupart, le corps ou ce qu'il en reste ne peut donc trouver le repos en montagne et par ricochet y être rendu visible.

Plusieurs guides abordent spontanément la question de la disparition. Si l'un d'eux reconnaît que, philosophiquement, l'idée du disparaître est intéressante, presque tous s'accordent à dire qu'il n'y a rien de plus difficile à vivre pour ceux qui restent. Ils ne le souhaitent donc pour personne. Le rapport aux proches paraît déterminant dans l'idée qu'ils se font de l'emplacement dédié aux restes, corps ou cendres. Un seul affirme que cela ne lui pose pas problème, mais il n'évoque jamais sa famille au cours de la rencontre, à la différence de tous les autres guides qui y font régulièrement référence. De manière générale, la question des assurances est un argument

13. Un décalage entre les intentions et la réalité des pratiques était alors observable (Michaud-Nérard, 2007 ; Clavandier, 2009). Il se maintient aujourd'hui. En effet, selon un sondage IFOP-Pompes funèbres d'août 2010, plus de la moitié des Français déclare préférer la crémation pour leurs propres obsèques. Mais, dans la réalité, en 2012, cette pratique concerne seulement 32 % de l'ensemble des obsèques en France (Michaud-Nérard, *Le Monde* du 29 septembre 2012).

mis en avant pour montrer les difficultés financières auxquelles sont confrontées les familles en cas de disparition. L'exemple de l'Himalaya revient de manière récurrente, comme pour mettre à distance la potentialité d'une telle issue, eux qui fréquentent quotidiennement d'autres montagnes, où les secours peuvent œuvrer très rapidement.

« Le drame de l'Himalaya, c'est que les corps ne reviennent jamais. On rapatrie jamais un corps en Himalaya, donc il est basculé dans une crevasse et puis voilà. Et ça, pour la famille, c'est terrible, même si on sait que la personne est morte. Bon, c'est comme tout décès, les gens il faut qu'ils fassent le deuil, et le deuil il se fait beaucoup plus facilement en voyant le corps, un cercueil ou une tombe, j'en sais rien. Mais quand on sait que le gars il est dans une crevasse, au pied d'une face, bon ben ça, c'est assez dur pour ceux qui restent. »

Le besoin de preuve physique de la mort est une fois de plus souligné. Voir le corps est essentiel pour prendre acte de la rupture. Mais cela n'est pas suffisant. Le mort doit aussi être circonscrit quelque part, dans « un cercueil, une tombe » ou « un trou dans son village ». La montagne ne semble pas pouvoir jouer simplement ce rôle, à la fois pour les familles et pour les guides. Ils ne peuvent l'envisager comme une dernière destination acceptable pour le travail de mémoire. Le seul qui évoque la difficile cohabitation avec l'idée de la présence d'un corps – proche spatialement (la vallée Blanche étant tout particulièrement fréquentée par les guides de la Compagnie) et socialement (un guide, comme lui) – exprime son soulagement lié à la récupération du corps par les secours quelques mois plus tard. Opération qui permet à la fois à la famille de posséder son mort, mais aussi de libérer l'emplacement qu'il occupait dans la montagne et qui peut à nouveau se fondre progressivement dans l'immensité de la vallée Blanche. Cette question de la place des corps en montagne constitue un autre aspect de l'illégitimité à y rendre visible le souvenir. Elle suggère l'existence d'un parallèle entre la présence acceptée d'un corps en un emplacement spécifique et la possibilité de le commémorer durablement avec l'édification d'un artefact de quelque nature qu'il soit.

Des emplacements multiples pour une place unique de mise en visibilité des souvenirs

Sans jamais se rencontrer ni se renforcer, deux types d'emplacement cohabitent dans chacun de ces récits autour de la mort en montagne. Le premier en jeu concerne l'événement, l'emplacement où l'accident a eu lieu ou celui

où un corps est découvert. Cet emplacement n'est ni pensé, ni anticipé. Il est. Et les guides qui y sont confrontés doivent composer avec. Leurs réactions reflètent un certain fatalisme, « cet alpiniste se trouvait au mauvais endroit, au mauvais moment », ou traduisent une prise de risque mal calculée, « ils s'étaient engagés dans une course au-dessus de leurs moyens ». L'emplacement semble être irrémédiablement lié à la destinée. Dans les Alpes, sa visibilité est souhaitée éphémère, le temps que les opérations de secours se mettent en action pour extirper ce corps qui n'y a plus sa place. L'emplacement n'a ensuite plus d'existence visible pour ceux qui y passeraient à nouveau sans connaître l'événement. Sans s'évader de leur intériorité, le souvenir de cet emplacement reste bien entendu dans la mémoire de quelques-uns : les compagnons de cordée, les secouristes, les proches qui ont pu s'y rendre. Invisible, l'emplacement n'a alors donc presque plus d'existence sociale. La question de la place disparaît du même coup.

Le second type d'emplacement est intentionnel et ancré dans la durée. Il est construit. Qu'il s'agisse de l'emplacement du repos du défunt – quand le corps n'est pas laissé en montagne bien entendu – ou de celui de la mise en visibilité de son souvenir dans le cimetière ou ailleurs, ils ont tous été pensés, tous faits pour durer. L'intentionnalité paraît même encore plus marquée lorsqu'il s'agit de rendre visible l'emplacement non choisi, supposé ou connu, de l'endroit d'une disparition. Ce type d'emplacement engage un ensemble organisé de procédures de mise en place. Elles diffèrent selon les espaces en question : de la légalité du cimetière à l'affranchissement de la règle dans les montagnes autour de Chamonix. Mais, surtout, le marquage de cet emplacement transforme pour partie ou en totalité l'usage de l'espace dans lequel il se situe. Ainsi, cet emplacement tient sur un paradoxe, celui d'inviter le visiteur averti à commémorer et celui de contraindre le passant inopiné à se trouver de manière imprévue et involontaire dans un espace commémoratif.

Au regard des paroles des guides, la concordance des emplacements – la plaque commémorative marquant de son sceau le lieu de l'accident – ne légitime pas de façon systématique ce type de mise en visibilité du souvenir à même les parois de la montagne. La superposition de ces deux types d'emplacements, de nature bien distincte, ne participe pas automatiquement à la construction sociale de la place. À l'inverse de la mort collective qui engendre des formes singulières et des emplacements spécifiques de mise en visibilité de l'événement – bien souvent sur le lieu même en cause (Clavandier, 2004) –, la mort individuelle, même accidentelle

en montagne, doit se contenter des formes normatives de commémoration. Sauf lorsque se surimposent d'autres critères qui modifient la donne. Ainsi, une mort collective (à l'instar de la catastrophe de la Verte en 1964 à Chamonix où quatorze professeurs et stagiaires-guides périrent dans une avalanche) ou l'appartenance du défunt à une institution reconnue (la Compagnie des guides, le PGHM) peuvent modifier les emplacements de la commémoration. Certes, la légitimité n'est toujours pas rendue à une occupation en montagne. D'autres types d'emplacement voient le jour, souvent dans l'enceinte même des institutions d'appartenance, comme au PGHM, à l'EMHM, à l'Ensa ou encore au sein du cimetière pour la Compagnie des guides. D'une certaine manière, la mort en montagne a acquis une forme de normalité au regard des guides. Son traitement ne nécessite donc pas de rituel spécifique. En revanche, pour les familles ou amis « poseurs de plaques » en montagne, le marquage exprime sans doute l'inverse. Le regard sur l'exceptionnalité de ces morts en nourrit la justification alors que, pour le milieu professionnel des guides, cet aspect n'est pas reconnu comme tel. Pas plus que l'accident déclaré, la disparition n'offre un passeport pour légitimer l'édification d'un artefact en montagne. Les guides, qui insistent pourtant sur la nécessité pour les familles de la présence du corps, voire de la tombe, n'envisagent pas qu'un emplacement en montagne puisse aussi jouer ce rôle. En l'absence du corps, la plaque pourrait faire office de cénotaphe ; une façon pour les proches d'assigner le mort à une place symbolique et d'entamer le deuil, comme ont pu le montrer les travaux de l'anthropologue Jean-Didier Urbain (1998, 1999).

Mais la reconnaissance d'un tel emplacement contraindrait les guides à modifier leur conception de la montagne, un espace de vie, en opposition très nette à d'autres espaces qui seraient quant à eux exclusivement dédiés à la mort et aux morts qui doivent y être circonscrits. Spontanée, cette opposition très marquée n'a pas été induite par le déroulement des rencontres : les échanges sur l'existence des plaques commémoratives en montagne se sont systématiquement déroulés avant l'évocation des cimetières et des monuments funéraires. Vue de la position de guide de haute montagne, cette opposition est sans aucun doute vitale pour l'ordonnement des places que chacun et chaque chose doivent tenir. Elle illustre très concrètement la différence entre occuper un emplacement et tenir une place. Les plaques commémoratives occupent bien un petit bout d'espace, un emplacement, mais elles ne sont pas, pour la plupart, considérées comme à leur place là où elles se situent. Et sans cette reconnaissance symbolique de la place tenue par l'artefact,

la commémoration n'a pas vraiment lieu. Marquer un emplacement ne suffit pas. La qualification « commémorative » de ces plaques est donc impropre du point de vue de la pratique qu'en ont les guides de haute montagne.

Enfin, cette évidence du cimetière, révélée par l'intermédiaire d'un objet autre – ces fameuses plaques disposées çà et là –, dévoile aussi l'importance du positionnement des emplacements les uns par rapport aux autres pour déterminer « la » place. L'évocation de cet autre artefact, et donc de cet autre type d'emplacement dédié au souvenir, a permis de verbaliser l'évidence du cimetière pour le commun des mortels. L'illégitimité d'un emplacement peut servir la place d'un autre. La place n'est pas définie par la légitimité d'un unique emplacement. Ainsi, l'interdiction de cette pratique commémorative appuyée par trois grands types d'arguments – le trop grand nombre de morts en montagne, l'existence d'un lieu adéquat et la présence déplacée des corps en montagne – construit et renforce la légitimité du cimetière. C'est donc bien par opposition à ces trois types d'arguments que la place du cimetière est instituée comme unique en tant qu'emplacement à la fois dédié aux corps morts et à la mise en visibilité de leur souvenir. Le seul, selon les guides, où corps et souvenirs sont vraiment à leur place.

DES PLACES EXTRAORDINAIRES POUR DES HISTOIRES DE VIES UNIQUES

Paradoxalement, dans quelques cas, la mise en visibilité des morts, ou tout du moins de leur souvenir, à travers l'édification d'artefacts, paraît pouvoir s'extraire du cimetière et trouver sa place en montagne ou au cœur même de la ville. Çà et là, dispersés, d'autres emplacements et d'autres souvenirs émergent des récits des guides. De manière contradictoire, la légitimité de ces artefacts ne paraît donc plus être liée à la légitimité de l'emplacement lui-même. À l'inverse, c'est l'importance de la place tenue par les personnages commémorés qui justifie l'octroi d'un emplacement spécifique pour se souvenir. Dans ces quelques cas, la légitimité de l'emplacement découle de la place, qui est elle-même renforcée par la tenue d'un emplacement spécifique. Quels types de souvenir et quels personnages bénéficient de cette inversion des rôles entre place et emplacement ?